

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION  
DE LA RÉGIE « SEY Energies Renouvelables »**  
Régie rattachée au Syndicat d'Énergie des Yvelines

**OBJET : OMBRIERE SOLAIRE « PARKING DE L'ILE DE LA CHAUSSÉE » A BOUGIVAL : CONDITIONS FINANCIERES DU PROJET**

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 septembre à 10 heures, dans les locaux du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) 6 rue des artisans à Jouars-Pontchartrain, se sont réunis les membres du Conseil d'exploitation de la régie SEY Energies renouvelables, créée conformément à la délibération n° 2021-06 du Comité du 11 février 2021 et rattachée au Syndicat d'Énergie des Yvelines.

Convocation en date du 13 septembre 2023.

Étaient présents : Henri-Pierre LERSTEAU, Vincent MEZURE, Laurent RICHARD, Dominique TURPIN, Guy YVART soit 5 membres du Conseil d'exploitation présents. Le quorum étant atteint, le Conseil d'exploitation peut valablement délibérer.

Étaient absent excusés : Serge MIRABELLI, Christophe MOLINSKI, Benoît PETITPREZ.

Était absente : Agnès BUSQUET.

Assistaient également à la réunion : Denis KARM (Directeur du SEY et de la Régie SEY EnR) et Aurélien MOREAU (Technicien au SEY).

Guy YVART est nommé secrétaire de séance.

Le projet envisagé sur la commune de Bougival est estimé de la manière suivante :

<b>Récapitulatif du projet</b>	
Coût estimé de l'investissement « structure » hors charges	204 200 € HT
Coût estimé de l'investissement « solaire » hors charges	214 600 € HT
Coût estimé du raccordement électrique	29 000 € HT
Coût estimé de l'investissement global hors charges	447 800 € HT
Subvention de la Région (au max 50 % des investissements)	223 900 € HT
Temps de retour sur investissement (avec subvention et hors charges de structure et de personnel).	16 ans
Taux de Rentabilité Interne (TRI) hors charges	1,63%

Compte tenu de ce qui précède, il est envisagé une demande d'aide à la Région Ile-de-France sur ce projet. Cette aide pourrait être au maximum de 50%. Dans ces conditions de financement, le solde au terme des 20 ans d'exploitation serait d'environ 22 500 €.



Calendrier prévisionnel de réalisation du projet de Bougival (215 kWc)	
Dépôt de la demande de subvention à la Région	20/07/2023
Signature de la COT	Dec 2023
Attribution de la subvention Région	Nov 2023
Dépôt du permis de construire	Janv 2024
Dépôt demande de raccordement	Avril 2024
Réalisation des travaux	Oct 2024
Mise en service des installations	Déc 2024

**Vu** le Code de l'Énergie ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération cadre n°2021-44 du Comité du SEY en date du 30 septembre 2021 relative à la réalisation des Manifestations d'Intérêt Spontanées (MIS) pour les projets solaires photovoltaïques retenus par le SPIC SEY EnR ;

**Vu** la délibération n°2021-45 du Comité du SEY en date du 30 septembre 2021 approuvant le modèle de convention d'occupation temporaire (COT) pour les projets d'installations solaires photovoltaïques développés par le SEY ;

**Vu** la délibération de principe n°2021-51 du Comité du SEY en date du 30 septembre 2021 autorisant le Président du SEY à lancer les projets solaires photovoltaïques ayant reçu un avis favorable du SPIC SEY EnR ;

**Vu** la délibération n°2022-01 du Conseil d'Exploitation du SPIC en date du 22 septembre 2022 relative aux conditions juridiques et financières des projets de création d'ombrières solaires par le SPIC SEY EnR ;

**Considérant** l'étude préalable de faisabilité réalisée par les services du SEY pour ce projet ;

À la vue de ce qui précède, après en avoir délibéré, le Conseil d'Exploitation, à **l'unanimité des membres présents**,

**EMET un avis favorable** sur le projet solaire photovoltaïque sur la commune de Bougival sur le parking de l'Île de la Chaussée et cela dans les nouvelles conditions visées dans la délibération n°2022-01 du SPIC SEY Energie Renouvelable.

**AUTORISE** le Président du SEY à réaliser ce projet solaire photovoltaïque pour une puissance installée de 215 kWc.

**AUTORISE** le président du SEY à lancer les procédures nécessaires à l'instruction, à la réalisation, exploitation et maintenance des installations solaires photovoltaïques ainsi retenues et signer l'ensemble des documents qui s'y rapportent, y compris aux dépôts de l'ensemble des demandes de subvention mobilisables.

Pour extrait conforme au registre

Laurent RICHARD

Président de la régie « SEY Energies renouvelables »

Président du Syndicat d'Energie des Yvelines

Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental